

# SEDIMAG



Mars 2026 - N°361

www.sedima.fr



édito

**Bertrand COLINET**

Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA

## Formation initiale : les enjeux pour la maintenance des matériels

La formation initiale reste un pilier essentiel de notre système éducatif et professionnel. Elle permet l'acquisition de connaissances fondamentales et doit développer les compétences méthodologiques nécessaires à l'exercice de nos métiers.

L'enseignement secondaire oriente vers nos filières des jeunes passionnés, des jeunes familiers de l'univers agricole, et parfois des jeunes en difficulté.

Notre profession doit faire face à de nombreux défis : évolutions techniques rapides, nouvelles technologies, contraintes réglementaires et enjeux environnementaux.

La famille des métiers de la mobilité, telle qu'elle se structure aujourd'hui, ne répond pas pleinement à nos besoins. Notre champ d'application est vaste et transversal, et la formation initiale seule ne suffit plus à garantir un socle solide.

L'Éducation Nationale privilégie une approche généraliste, laissant aux entreprises la responsabilité de la spécialisation, tout en poursuivant l'objectif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Nous devons donc préparer et accompagner davantage nos apprentis.

C'est pourquoi le SEDIMA se mobilise actuellement, en lien avec les constructeurs et importateurs, dans le cadre fixé par l'Éducation Nationale, à la création d'un nouveau référentiel des métiers de la maintenance des matériels agricoles, d'espaces verts, de travaux publics et de manutention.

La filière, du CAP au BTS, est ainsi révisée en restant ancrée sur les fondamentaux : méthode, rigueur et diagnostic.

Enfin, il est indispensable que le SEDIMA et les entreprises adhérentes renforcent les partenariats avec les centres de formation et restent attentifs aux métiers connexes : aide à l'utilisation, ingénierie, logistique, conseil, commerce et fonctions administratives.



## La formation, un enjeu stratégique pour l'avenir de la profession



## Sommaire

Profession

**Sedima's days 2026,  
vous y serez ?**

infos programme  
page 3

Dossier :  
**la formation initiale**

- > Préambule et chiffres clés
- > Révision des diplômes
- > Brèves des établissements scolaires
- > Concours Général des Métiers 2026
- > Témoignages de distributeurs engagés

pages 4 et 5

Vie interne

- > Rubrique Juridique
- > Immatriculations 2025

pages 2 et 6



## Le SAV terrain devient un pilier de rentabilité

Pourtant, sans outil mobile connecté, les interventions restent chronophages et peu traçables.

iMob Service digitalise chaque intervention :  
OR, photos, signature client, synchronisation ERP



Équipez vos techniciens SAV.  
Accélérez vos interventions. Accélérez votre facturation.

## Vigilance, vous avez dit vigilance ...

Depuis quelques années, la vigilance est un mot fréquemment utilisé par les services météos mais ce sujet est également réel et concret pour les services juridiques.

Voici quelques illustrations concernant deux acteurs soumis à des obligations spécifiques en matière de vigilance, d'une part le banquier et d'autre part le maître d'ouvrage.

### I - La vigilance du banquier

Les banques doivent détecter les anomalies dans le fonctionnement des comptes bancaires et à ce titre ont un devoir de vigilance envers leurs clients. Mais le banquier doit-il prévenir son client lorsque des virements inhabituels sont effectués, sans qu'aucune anomalie apparente ne soit constatée ?

#### A - La fraude au président : sévérité de la Cour de cassation

La « fraude au président » consiste, pour un escroc, à usurper l'identité d'un dirigeant d'entreprise afin de convaincre un salarié habilité d'ordonner un virement frauduleux. Dans une série d'arrêts récents, la Cour de cassation a réaffirmé une position restrictive : l'établissement bancaire n'a pas à s'immiscer dans les affaires de son client, même en présence d'opérations atypiques.

#### B - Opération autorisée : quelle responsabilité pour la banque ?

Lorsque le virement est autorisé par un salarié habilité, la responsabilité de la banque peut être engagée sur le fondement de son obligation de vigilance, mais seulement en présence d'anomalies apparentes, c'est à dire d'irrégularités facilement détectables par un professionnel.

La Cour de cassation a jugé dans plusieurs reprises que :

> La répétition de virements ne constitue pas à elle seule une anomalie apparente, si la personne qui les ordonne est habilitée et si les opérations respectent les formes habituelles.

> Le montant élevé d'un virement ou la destination vers un pays étranger ne suffit pas non plus à caractériser une anomalie apparente si l'entreprise a déjà réalisé des opérations similaires.

> Même si les virements semblent inhabituels, la banque n'a pas à s'immiscer dans les affaires de son client tant qu'aucune anomalie manifeste n'apparaît pas.

Dans les dossiers examinés, les salariés avaient tous été contractuellement autorisés à créer des bénéficiaires et à effectuer des virements externes, parfois sans limite de montant. Résultat : pour la Cour de cassation, les banques ne pouvaient être tenues pour responsables, alors même que les caractéristiques classiques

d'une fraude au président (montant inhabituel, pays étranger, bénéficiaire inconnu, période estivale...) auraient dû alerter la banque.

#### C - Vérification de la régularité de l'ordre

En cas d'anomalie apparente, la banque doit vérifier l'ordre auprès de la personne habilitée, mais pas nécessairement auprès du dirigeant de l'entreprise. Ainsi :

> Si le salarié est habilité, la banque doit vérifier son consentement, mais n'a pas à contacter directement le dirigeant.

> Cela s'oppose à l'idée que la banque devrait contacter une tierce personne en cas de suspicion de fraude au président.

#### D - Conséquence pratique pour les entreprises

Ces arrêts rappellent que les entreprises doivent :

> Mieux encadrer les procurations données à leurs salariés.

> Limiter les montants autorisés.

> Mettre en place un système de double validation pour les virements inhabituels.

> Définir des règles internes pour prévenir les fraudes.

Sources : Cass. com. 19-11-2025 no 24-19.776 FS-B, Cass. com. 19-11-2025 no 24-17.780 FS-B, Cass. com. 19-11-2025 no 24-17.056 FS-B.

#### A - L'obligation de vigilance : un principe encadré

Lors de la conclusion d'un contrat d'au moins 5000 € HT, tout maître d'ouvrage a une obligation de vigilance qui lui impose, de s'assurer que son cocontractant :

> s'acquitte des obligations sociales et fiscales déclaratives listées par le code du travail (ex. : déclaration préalable à l'embauche),

> est à jour de ses obligations de déclaration et de paiement auprès de l'URSSAF.

Le but est ici de lutter contre le travail dissimulé.

Si le maître d'ouvrage manque à son obligation de vigilance et que son cocontractant fait l'objet d'un procès-verbal pour travail dissimulé, il est tenu solidairement avec la personne verbalisée au paiement de diverses sommes (ex. : impôts, taxes et cotisations obligatoires, rémunérations). De plus, l'URSSAF annule aussi les mesures de réduction ou d'exonération de cotisations sociales dont le maître d'ouvrage a bénéficié pendant la période de travail dissimulé.

#### B - Le sous-traitant du cocontractant écarté

L'obligation de vigilance du maître d'ouvrage a, tout de même, certaines limites.

Selon les juges, l'obligation de vigilance ne s'étend pas aux sous-traitants du cocontractant du maître d'ouvrage. La raison ? Le principe du Code civil : les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes, ce qui n'est pas le cas entre ledit sous-traitant et le maître d'ouvrage.

Faute de lien contractuel direct, aucun reproche ne peut donc être fait au maître d'ouvrage concernant le sous-traitant d'un de ses cocontractants, quand bien même le maître d'ouvrage aurait expressément accepté cette société en qualité de sous-traitant.

### II - Vigilance du maître d'ouvrage

Un récent contentieux rappelle les contours, parfois méconnus, de l'obligation de vigilance imposée au maître d'ouvrage dans la lutte contre le travail dissimulé.

Cette obligation vise à responsabiliser les entreprises sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et à garantir la conformité sociale et environnementale de leurs partenaires commerciaux

En 2019, un sous-traitant fait l'objet d'un procès-verbal de travail dissimulé. L'URSSAF informe alors le maître d'ouvrage de sanctions : mise en œuvre à son encontre d'une solidarité financière et annulation de certaines réductions et exonérations de cotisations sociales.

Mais le maître d'ouvrage conteste. Selon lui, aucune obligation de vigilance ne s'imposait concernant ce sous-traitant avec lequel il n'avait jamais contracté directement. L'affaire arrive devant les tribunaux.



MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

# SEDIMA

Consultable sur [www.sedima.fr](http://www.sedima.fr)

Directeur de la publication : Benoit DAVID  
 Rédactrice en chef : Laurence ROUAN  
 Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508  
 24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88  
 Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat  
 LinkedIn@sedima-syndicat  
 Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL MARS 2026 - ISSN 1259-069 X

**JPH CONSULTING & PARTNERS**  
 Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture  
 France & International

**POUR LES CONSTRUCTEURS**

- Techniciens itinérants - Hts de Fr, Gd Est, Centre, IDF, Ouest
- Technicien SAV export - Export AFME
- Inspecteurs techniques - plusieurs postes
- Ingénieur bureau d'études
- Directeur SAV - Ouest Nouvelle Aquitaine
- Commercial export sédentaire
- Conseiller technico-commercial - Hauts de France
- Inspecteur commercial viti - Sud Est
- Inspecteurs commerciaux - plusieurs postes
- Chef des ventes
- Directeur commercial
- Directeur de filiale - France

**POUR LES CONCESSIONNAIRES**

- Technicien agriculture de précision - plusieurs postes
- Techniciens atelier ou itinérant - plusieurs postes
- Technicien SAV - Export AFME
- Chef d'atelier et Techniciens - Bretagne
- Directeurs technique SAV - Sud Ouest, Ouest
- Responsable de magasin, Magasinier - plusieurs postes
- Directeur pièces et magasins - Sud Ouest
- Commercial matériel viticole - Sud Est
- Chef des ventes - Hts de Fr, Centre Val de Loire, Sud Ouest
- Directeurs Cciaux - Hts de Fr, Gd Est, Nouvelle Aquitaine
- Directeur de Concession - Bourgogne

Plus d'offres sur <https://www.linkedin.com/in/jeanpaulpapillon>  
 Envoyer CV à [lea.legendre@jph-recrutement.fr](mailto:lea.legendre@jph-recrutement.fr) ou [jeanpaulpapillon@gmail.com](mailto:jeanpaulpapillon@gmail.com) - 07 81 42 02 45

**Ils ont obtenu le label RSE**

**CAMINEL (82) SEDIMA Lucie Progress**

**LE NORMAND Groupe (56) SEDIMA Lucie Progress**

**MS Equipement (22) SEDIMA Lucie 26000**

**PETITJEAN SAS (55) SEDIMA Lucie Progress**

**ROMET Groupe (53) SEDIMA Lucie Progress**

## Sedima's days 2026, vous y serez ?



**Etienne WÈBRE**

Délégué Général du SEDIMA

Nous sommes tous, chefs d'entreprises, directeurs généraux, happés dans un quotidien d'une grande intensité. Nous suivons les projets lancés, les mouvements des équipes, le chiffre d'affaires quotidien et la gestion des entreprises. Chaque fois que possible, grâce aux médias, nous nous intéressons aux nouvelles du monde, aux études.

Cette année pour les Sedima's days, après l'Assemblée Générale statutaire\* de notre profession, le jeudi 9 avril au matin, le Bureau Exécutif du SEDIMA vous propose de visiter, l'après-midi, un centre de recherche exceptionnel et témoin de l'excellence française : l'Agro-TechnoPôle.

C'est une excellente occasion d'élargir notre champ de vision.

Comme souvent, les chercheurs français mettent en œuvre des études scientifiques de haut niveau et sont peu connus. Ils sont pourtant disposés à présenter leurs travaux.

La Plateforme AgroTechnoPôle, lancée début 2022 et portée par INRAE, se positionne résolument pour participer à relever les défis de ce début de siècle et contribuer à accélérer le développement de nouvelles solutions technologiques pour répondre aux enjeux de l'agriculture de demain.

Nous visiterons des bancs d'essais uniques, développés par des ingénieurs de recherche, et destinés à caractériser de nombreuses fonctions d'engins et de véhicules off-road, voire robotisés. Les études concernant la maîtrise des

interactions machines-sols ou encore la performance des machines de semis et de fertilisation nous seront présentées.

Tout est organisé pour que les participants accèdent facilement et dans les meilleures conditions au site grâce aux autocars que nous avons réservés. (N'oubliez pas vos bottes !).

De retour le soir, nous partagerons un dîner de Gala et mettrons en valeur notre personnalité de l'année : le Sedimaster 2025.

Vendredi matin, nous nous retrouverons pour une analyse de la situation économique du secteur agricole français avec Philippe DESSERTINE\*. Nous découvrirons les attentes des agriculteurs à propos des concessionnaires avec l'enquête exclusive ADQuation. Enfin une table ronde permettra de dessiner les partenariats de demain entre nos entreprises de la production, de la distribution, de l'utilisation des équipements au service de l'agriculture française.

J'espère vivement que ce programme, sous la dénomination « Partenariats ! » vous intéressera et que vous nous rejoindrez à Vichy pour ces journées exceptionnelles.

*\*L'Assemblée Générale du SEDIMA détaillera les travaux des commissions, notamment les enjeux des négociations en cours au niveau social, l'estimation des matériels d'occasion, la réédition du guide de gestion, les études économiques espaces verts...*

*\*De formation économiste, Philippe DESSERTINE est un futurologue, un prospectiviste. Conseiller de différents gouvernements et institutions européennes, il analyse avec clairvoyance les grands enjeux économiques, géopolitiques et environnementaux.*

*Professeur agrégé, il enseigne à l'IAE de Paris et à l'université Paris I Panthéon Sorbonne. Président de l'association « Comité 21 » (réseau français des acteurs du développement durable) et fondateur de la chaire « Finagri » (financement de l'investissement dans l'agriculture), c'est un conférencier international, fréquemment médiatisé, et auteur de nombreux essais.*



Les 9 & 10 avril prochains, au Palais des congrès de Vichy (03), se tiendra l'événement annuel de la profession.

Le SEDIMA invite ses adhérents et ses partenaires à un temps de réflexion et d'immersion pour comprendre les défis technologiques actuels et préparer l'avenir des métiers de la filière.

**Sedima's days 2026**  
Vichy • 9 et 10 avril

**SEDIMA**

Conférences / Ateliers / Tables rondes  
**Partenariats !**

## La formation, un enjeu stratégique pour l'avenir de la profession

Dans un contexte de transformation rapide des matériels et de fortes tensions sur le recrutement, la formation constitue aujourd'hui un levier majeur pour les entreprises du machinisme agricole et des espaces verts. La commission Formation du SEDIMA\* s'inscrit au cœur de cet enjeu, avec pour ambition d'aligner durablement les diplômes sur les réalités du terrain et les besoins concrets des entreprises.

### Des diplômes repensés au plus près des métiers

Depuis la loi du 8 mars 2018, l'Éducation Nationale doit réviser l'ensemble des diplômes tous les cinq ans. La refonte des diplômes de la filière maintenance des matériels a ainsi débuté fin décembre 2025. Ce travail associe l'ensemble des acteurs concernés : ministères, organisations professionnelles d'employeurs, syndicats de salariés, enseignants et experts en santé et sécurité au travail.

Les premiers constats sont clairs : à l'issue de leur formation, de nombreux jeunes présentent encore des lacunes techniques et en diagnostic. Pour le SEDIMA, l'enjeu est donc de faire évoluer les contenus afin qu'ils reflètent la complexité croissante des matériels et les exigences opérationnelles des entreprises.

### Redonner cohérence et lisibilité aux parcours de formation

La révision concerne les trois niveaux clés de la filière, CAP, Bac professionnel et BTS, avec un objectif central : construire des parcours cohérents et progressifs. Chaque diplôme doit renforcer les compétences acquises précédemment et préparer efficacement au niveau suivant. Dans un contexte de réduction des unités certi-

ficatives, la commission Formation du SEDIMA veille à préserver la technicité des métiers. Le travail engagé repose sur un retour aux fondamentaux, une meilleure intégration des nouvelles technologies et une montée en compétence vers le métier de techno-diagnosticien, devenu incontournable dans les ateliers.

### Adapter les CQP aux besoins spécifiques des entreprises

Une fois cette refonte achevée, la commission Formation poursuivra ses travaux sur les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de la branche SDLM. L'objectif est de mieux prendre en compte la diversité et la complexité des activités, qu'il s'agisse de matériels agricoles, d'espaces verts, de viticulture, d'élevage ou d'irrigation, afin de proposer des certifications réellement adaptées aux besoins du terrain. Pour les dirigeants, ces travaux dépassent largement le cadre pédagogique. Ils constituent un enjeu RH stratégique, au service de l'attractivité des métiers, de la montée en compétence des équipes et de la pérennité des entreprises. En rapprochant durablement formation et réalité professionnelle, la commission Formation du SEDIMA contribue à préparer les compétences indispensables à la compétitivité future de la filière.

*Membres de la commission Formation du SEDIMA	
COLINET Bertrand (président)	Colinet (69)
CELESTIN Eric	Celestin (32)
CHAMBON Marion	Chambon (24)
CHEVALERIAS Nathalie	Chevalerias (16)
COSTE Fabien	Coste machines agricoles (25)
DHULST Karell	PM PRO (10)
FERRANDON Christophe	Marchadier (63)
LEVERT Ludovic	Demeterre (25)
LHERMITE Christian	Lhermite agri (27)
Natalia VACA (permanent)	SEDIMA (75)

### Découvrez les événements des établissements de formation près de chez vous !

Pour permettre aux concessions de s'associer aux démarches de valorisation des métiers de la maintenance des matériels agricoles et des espaces verts, le pôle Emploi-Formation du SEDIMA a recensé les temps forts organisés en 2026 par les établissements d'enseignement dispensant les formations CAP, Bac Pro, BTS et CQP.

Liste disponible par régions sur [sedima.fr](https://sedima.fr)

## chiffres clés

**70 %** des jeunes en formation dans la filière sont en option Maintenance des matériels agricoles et espaces verts

Près de **8 000** élèves et apprentis suivent les formations liées aux métiers de la distribution

**130** établissements dispensent ces formations partout en France.

**3 000** recrutements ont lieu par an.

### Le dispositif « Professeur associé » : un pont entre entreprise et formation

Le « professeur associé » est un professionnel expérimenté qui consacre une partie de son temps à enseigner dans des lycées professionnels (CAP, Baccalauréats pro, BTS), apportant sa connaissance terrain au service de la formation initiale. Il intervient en parallèle de son activité professionnelle pour transmettre des savoir-faire directement liés aux métiers.

### Un levier stratégique pour les entreprises

Ce dispositif permet aux entreprises de valoriser leurs secteurs et métiers, de renforcer leurs relations avec les établissements scolaires et de proposer à certains salariés une expérience enrichissante pouvant élargir leurs perspectives professionnelles.

### Modalités de recrutement

Le professeur associé est recruté par le recteur d'académie, généralement pour un contrat de 3 ans, renouvelable une fois. Il doit justifier d'au moins 5 ans d'expérience en rapport avec la discipline enseignée et peut exercer jusqu'à environ 324 h d'enseignement par an.

Pour plus d'informations, consultez le site officiel :



<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/devenir-professeur-associe-1433>

## Brèves des établissements scolaires

### URMA-LMA de Laval (53)

Depuis septembre 2025, ouverture du BTS TSMA (Techniques et services en matériels agricoles).

### Alméa Formations (51)

Nouveau plateau dédié au machinisme agricole, opérationnel depuis février 2026. Ouverture du Titre professionnel Technicien de maintenance d'engins et de matériels « Machinisme Agricole ».

### C2M Campus des Métiers de Marzy (58)

Nouvel atelier de 1 000 m<sup>2</sup> (mécanique agricole et espaces verts).

### Campus Agronova (42)

Développement d'un plateau technique maintenance des espaces verts (banc d'essais moteurs, simulateur de soudure).

### Lycée agricole d'Ondes (31)

Nouveaux ateliers de 3 000 m<sup>2</sup> inaugurés en septembre 2024. L'exploitation, support pédagogique, est dotée de 2 robots grandes cultures. Création d'une cellule de gestion de projets pour des formations courtes et longues dans le domaine des nouvelles technologies et de l'agrovoltisme.

### MFR Montauban de Bretagne La Rouvraie (35)

Nouvel atelier pédagogique liés aux nouvelles technologies des outils embarqués.

### MFR Vigneulles-lès-Hattonchâtel (55)

Création de 400 m<sup>2</sup> de nouvelles salles d'activité et agrandissement du laboratoire de physique et hydraulique.

### Institut technique de Savy (62)

Ouverture d'un nouveau bâtiment pour les formations par apprentissage et les formations professionnelles continues d'une surface de 2 100 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux (salles de cours équipées de tableaux blancs interactifs, 1 salle de réception/réunion, 2 salles techniques dont 1 informatique avec PC et deux imprimantes 3 D, 1 simulateur de soudure).



### Présence du SEDIMA :

> à **SalonVert**  
du 22 au 24 septembre 2026  
à Saint-Chéron (91)

> au **Sommet de l'Élevage**  
du 6 au 9 octobre 2026  
à Cournon d'Auvergne (63).

> au **Mondial des Métiers**  
du 10 au 13 décembre 2026  
à Eurexpo Lyon (69).

## Le Concours Général des Métiers 2026 : un nouvel établissement aux commandes !

Pour la première fois, le lycée Paul-Émile Victor d'Obernai accueillera le **Concours Général des Métiers en Maintenance des matériels**, du 18 au 22 mai 2026. À cette occasion, 9 finalistes en Bac professionnel maintenance des matériels, venus de toute la France, se mesureront lors d'épreuves exigeantes en mécanique. Trois de nos entreprises sont d'ores et déjà mobilisées pour cet événement, en participant au jury et en mettant du matériel à disposition des candidats : Jost SA, EuroBaerhrel Agri (Groupe Agro-Rhin) et Lhermite Agri. Ce concours constitue une opportunité majeure pour valoriser nos secteurs d'activité, repérer de jeunes talents prometteurs et mettre en lumière les métiers de la maintenance, tout en représentant avec fierté la profession.



Interview

L.R.

### Participer contribue à la formation initiale



**Yvonne Jost**

*Directrice administrative et financière  
présidente de Jost SAS*

des Métiers il y a quelques années et qui était arrivé dans le trio de tête.

#### Qu'est-ce que signifie pour vous cet engagement ?

Le dialogue établissement d'enseignement – concession – jeune est nécessaire pour appréhender les évolutions des métiers de la maintenance. Il est aussi fondamental pour impliquer une profession et pour l'image qu'elle renvoie auprès d'une filière, des partenaires institutionnels et du grand public. Etre partie prenante du Concours Général des Métiers c'est une pierre à l'édifice supplémentaire, une contribution à la formation initiale et professionnelle.

#### Que faire pour booster le recrutement dans les métiers de la distribution ?

L'alternance est un très bon tremplin quel que soit le diplôme, Bac Pro ou BTS. C'est par là que s'acquiert le savoir-faire. Les concessions sont habituées à utiliser ce système et à former de jeunes recrues. C'est ensuite le savoir-être et la motivation qui permettent aux apprentis de progresser, de performer dans un métier et de devenir une valeur ajoutée au sein de l'entreprise.



#### Présentez-nous votre entreprise !

L'entreprise Jost a été créée il y a 60 ans par mon beau-père. Elle se situe à Molsheim dans le Bas-Rhin, proche d'Obernai. Nous avons 1 base et 63 salariés, dont 5 apprentis. Nos activités sont orientées motoculture, jardins et espaces verts, viticulture, horticulture et maraîchage. Nous distribuons les marques Kubota, Stihl, Husqvarna, Pellenc, Reform, Polaris, Etesia, et nous adhérons au groupement Verts Loisirs. Nous rayonnons en Alsace-Lorraine sur les départements de la Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) et Vosges (88).

#### Vous aller participer au Concours Général des Métiers 2026, est-ce la première fois ?

Nous avons déjà prêté du matériel au lycée d'Obernai dans le cadre de portes ouvertes, mais c'est bien la première fois que nous participerons à un jury. Nous mettrons un technicien à disposition pour l'épreuve de maintenance des matériels espaces verts et prêterons du matériel. Peut-être que ce technicien sera Julien (photo ci-contre), qui a fait le Concours Général



### Pour recruter, il faut être visible et crédible

#### Entretien avec Armandine REMY

*Responsable régionale RH - groupe Agro Rhin*

#### Décrivez-nous Euro Baehrel...

Euro Baehrel est une société du groupe Agro Rhin. Elle est issue de la fusion de Baehrel Agri et Euro Agrar. Aujourd'hui, nous sommes 50 collaborateurs, dont 7 apprentis à l'atelier, répartis sur 4 bases dans le Haut-Rhin (68) et le Bas-Rhin (67). Spécialistes du matériel agricole, nous distribuons entre autres les marques AGCO (Fendt, Massey Ferguson, Valtra). J'ai intégré l'entreprise depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Auparavant j'ai travaillé dans le secteur du BTP et de l'industrie. Issue du milieu rural, j'ai choisi de revenir vers le monde agricole.

#### Pourquoi s'impliquer dans le Concours Général des Métiers ?

Parce que la relation écoles – entreprises est un élément fondamental. Les jeunes ont besoin de voir, de toucher, de comprendre ce que sont les métiers agricoles. On ne choisit par un métier sur une fiche descriptive : on le vit. C'est pour cela que nous participerons de nouveau au Concours Général des Métiers à Obernai. Pour nous, c'est encore plus fort, puisque c'est chez nous. Nous apporterons une aide logistique avec du matériel de démonstration et nous serons présents (un chef d'atelier et moi-même) en tant que jurés. Au-delà, cet événement est un vrai enjeu : montrer qui nous sommes, valoriser nos métiers et donner envie de nous rejoindre. Pour recruter, il faut être visible, crédible, engagé.

#### Qu'attendez-vous de vos apprentis ?

Un apprenti n'est pas « juste » un jeune en formation. C'est un futur professionnel. Nous attendons qu'il fasse le lien entre la théorie vue en centre de formation et la pratique en atelier. La mécanique agricole évolue vite (électronique embarquée, technologies de précision...), il faut être curieux et impliqué. Nous voulons aussi

que nos apprentis se sentent bien accompagnés par leurs tuteurs pour partager sur leurs problématiques, leurs parcours diplômants et leurs projets d'avenir dans l'entreprise.

#### Le stage de découverte en 3<sup>e</sup> est-il un passage clé ?

Ces stages sont essentiels. C'est souvent là que naît une vocation. Nous n'avons pas la capacité d'accueillir tout le monde, mais nous faisons le maximum, c'est notre responsabilité de professionnels. Afin d'aller vers les jeunes, nous déployons aussi des actions (participation à des portes ouvertes, conférences, échanges avec les équipes pédagogiques...) auprès des établissements d'enseignement locaux. Ensuite, pour bien suivre nos alternants, nous formons nos tuteurs. Un bon maître d'apprentissage c'est quelqu'un qui transmet savoir-faire et savoir-être, montre la réalité quotidienne du métier de mécanicien, de magasinier..., explique la relation client. Former les jeunes aujourd'hui, c'est préparer les équipes de demain !



**Justin G.**

*alternant chez Euro Baehrel*



### Remerciements pour votre contribution à la taxe d'apprentissage

**SEDIMA** Le SEDIMA remercie chaleureusement les entreprises contributrices de la taxe d'apprentissage, en faveur de l'ASDM\* via la plateforme Soltéa. Grâce à votre engagement, notre syndicat peut promouvoir les métiers et les formations en maintenance des matériels agricoles et espaces verts de manière concrète et dynamique. Votre soutien nous permet de valoriser la profession, de faire connaître les parcours de formation et d'encourager des vocations au sein de nos secteurs d'activité. Merci infiniment pour votre confiance et votre soutien !

\*Association des Syndicats de la Distribution et de la Maintenance des Matériels Agricoles et d'Espaces Verts

# Matériels Agricoles<sup>(1)</sup> : immatriculations en berne

## Tracteurs standards

En 2025, la baisse est de 18 % pour 19 562 tracteurs standards immatriculés. Un chiffre nettement en-dessous des moyennes de 24 542 sur la période 2020-2024 et de 24 130 sur celle de 2015-2024.

Une baisse des immatriculations est observée pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive à - 25 % par rapport à 2023. Elle concerne l'ensemble des matériels quelle que soit leur puissance.

En 2025, deux tiers des tracteurs immatriculés ont une puissance de 100 à 199 ch lesquels ont enregistré une baisse de - 19 % par rapport à 2024. Le recul atteint 12 % pour les tracteurs de 200 à 249 ch qui constituent le 2<sup>nd</sup> marché avec 15 % des immatriculations. La plus forte baisse enregistrée est celle des tracteurs de 250 à 299 ch avec une contraction de - 25 % sur un an et 8 % des immatriculations.

> Dans ce contexte difficile, trois des fédérations régionales du SEDIMA connaissent un recul d'activité moins important par rapport à la moyenne nationale. Il s'agit de Limousin-Auvergne, Bourgogne Franche-Comté et Rhône-Alpes (respectivement - 7 %, - 11 % et - 13 %). A contrario, dans les fédérations Ile de France, Méditerranée et Centre, la contraction est comprise entre - 27 % et - 29 %.

## Tracteurs vignes et vergers

2 027 tracteurs vignes et vergers ont été immatriculés en 2025, soit 20 % de moins qu'en 2024. Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> année de baisse consécutive. Même si 2021 était une année particulièrement bonne, le marché a été divisé par 2 en 4 ans. La profession n'a pas connu de tel repli depuis 2015.

82 % des matériels immatriculés en 2025 ont une puissance comprise entre 70 et 109 ch. Parmi ces matériels, la chute des immatriculations de tracteurs de 80 à 99 ch a été particulièrement importante (- 32 % par rapport à 2024). Pour les autres catégories de tracteurs, la baisse est moindre (- 2 % pour les 70 à 79 ch et - 10 % pour les 100 à 109 ch).

> Les régions Occitanie, PACA, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes totalisent 80 % des immatriculations de tracteurs vignes et vergers. Celles de la région Auvergne Rhône-Alpes sont égales. Elles sont en baisse de 5 % pour la région Provence Côte d'Azur. La conjoncture est particulièrement défavorable pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie avec une chute respectivement de 37 % et 20 % des tracteurs vendus.

## Enjambeurs vigneron

Cette activité est relativement stable avec 545 tracteurs immatriculés en 2025 contre 560 en 2024. On se situe à un niveau similaire à celui de 2022 après une année de forte croissance en 2024 qui était venue compenser la baisse de 2023. Près de 70 % des matériels immatriculés ont une puissance comprise entre 100 et 149 ch. Ceux-ci ont enregistré une croissance soutenue sur 2025 (+ 33 %) qui a cependant été neutralisée par la contraction des ventes d'enjambeurs de plus faible puissance (moins de 100 ch) et celle des tracteurs de plus forte puissance (150 à 199 ch) avec - 40 % par rapport à 2024.

> L'activité a été dynamique dans les principales régions d'immatriculations que sont la Bourgogne Franche-Comté et la région Grand Est (respectivement + 14 % et + 6 %). Ces deux régions ont regroupé près de 80 % des immatriculations en 2025. Sur l'ensemble des autres régions, ce sont près de 30 % d'enjambeurs qui ont été immatriculés en moins par rapport à 2024.

## Machines à vendanger automatrices

Elles s'inscrivent également dans une tendance à la baisse en 2025 : - 24 % avec 205 matériels immatriculés. Les évolutions sont contrastées selon la puissance des matériels. En effet, alors que les machines de moins de 139 ch ont progressé de 5 %, celles de 140 ch et plus ont reculé de 32 % (respectivement 31 % et 69 % du marché).

> En Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (51 % des immatriculations de 2025) affichent respectivement des baisses de - 33 % et - 27 %. En revanche, en Bourgogne Franche-Comté, 3<sup>ème</sup> région, on observe une progression modérée de 3 %.

## Chargeurs télescopiques

4 671 chargeurs ont été immatriculés en 2025, soit une baisse de 7 %. Les chargeurs télescopiques (de 4 à 99 t) et (de 7 à 10 m), qui ont représenté 48 % des matériels immatriculés en 2025, ont pour leur part bénéficié d'une progression (+ 8 %). Pour les autres catégories, l'évolution moyenne est évaluée à - 18 %.

# Matériels Espaces Verts : disparités pour les immatriculations

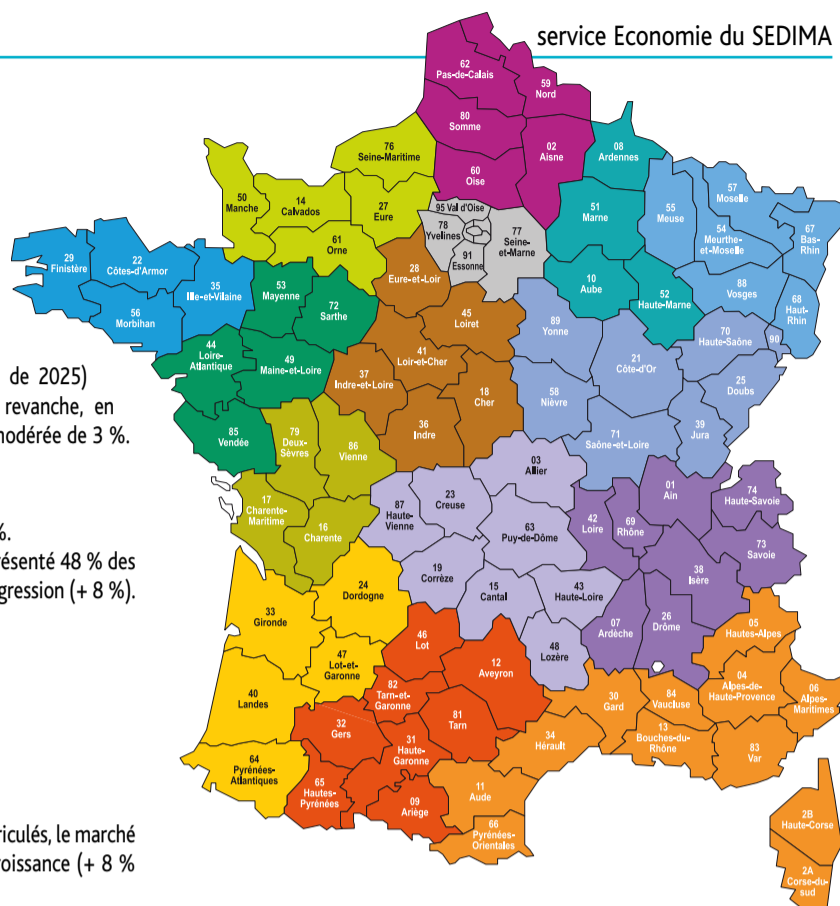
## Tracteurs espaces verts

Avec 6 343 tracteurs espaces verts d'une puissance de 1 à 89 ch immatriculés, le marché est en recul de 5 % en 2025. Cette baisse fait suite à 2 années de croissance (+ 8 % en 2024 et + 2 % en 2023).

4 162 tracteurs de 20 à 29 ch ont été immatriculés contre 4 114 un an plus tôt soit + 1 %. Ces matériels représentent près de 70 % des immatriculations de 2025.

En revanche, la baisse est très marquée pour les tracteurs de 10 à 19 ch (- 23 % par rapport à 2024) qui regroupent 14 % des tracteurs immatriculés en 2025.

> La Nouvelle-Aquitaine est la première région d'immatriculation de tracteurs espaces verts avec 16 % des matériels vendus. Son activité est atone avec des ventes en diminution de - 1 % par rapport à 2024. Viennent ensuite les régions Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie et Occitanie avec chacune environ 10 % des immatriculations et des évolutions respectivement de + 1 %, - 10 %, - 14 % et 0 %.



## Tondeuses

1 792 tondeuses ont été immatriculées en 2025 dont 1 677 diesel et 115 à essence. En 2025, les ventes de tondeuses diesel sont en progression de 8 %. Dans cette catégorie, elles sont portées par les 20 à 29 ch (57 % des volumes immatriculés) qui ont cru de 15 % et les 40 à 49 ch (+ 6 % par rapport à 2024 et 15 % des immatriculations). Les autres segments sont en recul.

<sup>(1)</sup> Les données brutes d'immatriculations sont issues de la base DIVA LIGHT d'AXEMA.

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Ardennes	228	223	- 2 %	- 3,3 %
Aube	386	348	- 10 %	1,6 %
Haute-Marne	190	166	- 13 %	- 13,3 %
Marne	515	360	- 30 %	- 18,0 %
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	<b>1 319</b>	<b>1 097</b>	<b>- 17 %</b>	<b>- 8,9 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Essonne	57	50	- 12 %	4,6 %
Hauts-de-Seine	18	10	- 44 %	- 80,2 %
Paris	11	14	27 %	- 33,3 %
Seine-et-Marne	204	147	- 28 %	- 14,8 %
Seine-Saint-Denis	18	11	- 39 %	52,8 %
Val-de-Marne	3	2	- 33 %	- 44,4 %
Val-d'Oise	26	26	0 %	4,0 %
Yvelines	71	39	- 45 %	- 53,3 %
<b>ILE DE France</b>	<b>408</b>	<b>299</b>	<b>- 27 %</b>	<b>- 27,3 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Allier	284	264	- 7 %	- 14,5 %
Cantal	293	285	- 3 %	- 3,7 %
Corrèze	185	187	1 %	2,6 %
Creuse	218	238	9 %	3,9 %
Haute-Loire	224	227	1 %	2,3 %
Haute-Vienne	235	171	- 27 %	- 13,1 %
Lozère	125	138	10 %	- 20,7 %
Puy-de-Dôme	450	368	- 18 %	- 2,9 %
<b>LIMOUSIN AUVERGNE</b>	<b>2 014</b>	<b>1 878</b>	<b>- 7 %</b>	<b>- 5,5 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Bas-Rhin	241	211	- 12 %	- 16,0 %
Haut-Rhin	156	147	- 6 %	- 33,8 %
Meurthe-et-Moselle	258	152	- 41 %	- 35,6 %
Meuse	278	201	- 28 %	- 17,2 %
Moselle	194	164	- 15 %	- 27,4 %
Vosges	248	190	- 23 %	- 18,2 %
<b>LORRAINE ALSACE</b>	<b>1 375</b>	<b>1 065</b>	<b>- 23 %</b>	<b>- 24,5 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Alpes-de-Haute-Provence	68	41	- 40 %	- 47,6 %
Alpes-Maritimes	11	9	- 18 %	- 54,5 %
Aude	96	50	- 48 %	- 34,7 %
Bouches-du-Rhône	119	65	- 45 %	- 44,0 %
Corse	54	50	- 7 %	- 37,2 %
Gard	54	46	- 15 %	- 21,5 %
Hautes-Alpes	59	52	- 12 %	- 25,3 %
Hérault	38	48	26 %	- 17,5 %
Pyénées-Orientales	20	17	- 15 %	- 38,0 %
Var	33	27	- 18 %	- 2,2 %
<b>MEDITERRANEE</b>	<b>631</b>	<b>449</b>	<b>- 29 %</b>	<b>- 34,0 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Ariège	107	84	- 21 %	- 23,9 %
Aveyron	443	388	- 12 %	- 7,2 %
Gers	319	245	- 23 %	- 25,5 %
Haute-Garonne	250	188	- 25 %	- 34,4 %
Hautes-Pyrénées	117	94	- 20 %	- 30,3 %
Lot	160	146	- 9 %	- 9,5 %
Tarn	247	178	- 28 %	- 24,1 %
Tarn-et-Garonne	133	108	- 19 %	- 38,0 %
<b>MIDI-PYRENEES</b>	<b>1 776</b>	<b>1 431</b>	<b>- 19 %</b>	<b>- 22,6 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Aisne	283	260	- 8 %	- 17,9 %
Nord	493	397	- 19 %	- 23,9 %
Oise	326	211	- 35 %	- 26,6 %
Pas-de-Calais	713	563	- 21 %	- 22,3 %
Somme	469	407	- 13 %	- 16,2 %
<b>NORD-PICARDIE</b>	<b>2 284</b>	<b>1 838</b>	<b>- 20 %</b>	<b>- 21,3 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Calvados	411	345	- 16 %	- 23,3 %
Eure	381	272	- 29 %	- 19,8 %
Manche	672	594	- 12 %	- 14,5 %
Orne	378	310	- 18 %	- 21,1 %
Seine-Maritime	551	429	- 22 %	- 15,6 %
<b>NORMANDIE</b>	<b>2 393</b>	<b>1 950</b>	<b>- 19 %</b>	<b>- 18,2 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Loire-Atlantique	460	404	- 12 %	- 15,3 %
Maine-et-Loire	495	369	- 25 %	- 25,3 %
Mayenne	528	445	- 16 %	- 10,1 %
Sarthe	281	229	- 19 %	- 22,5 %
Vendée	491	350	- 29 %	- 30,2 %
<b>PAYS DE LOIRE</b>	<b>2 255</b>	<b>1 797</b>	<b>- 20 %</b>	<b>- 20,6 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Charente	202	142	- 30 %	- 41,7 %
Charente-Maritime	244	155	- 36 %	- 44,8 %
Deux-Sèvres	308	252	- 18 %	- 24,5 %
Vienne	238	207	- 13 %	- 26,3 %
<b>POITOU-CHARENTES</b>	<b>992</b>	<b>756</b>	<b>- 24 %</b>	<b>- 33,6 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Ain	248	210	- 15 %	- 27,2 %
Ardèche	81	60	- 26 %	- 32,7 %
Drôme	205	131	- 36 %	- 39,0 %
Haute-Savoie	218	189	- 13 %	- 16,8 %
Isère	261	222	- 15 %	- 20,3 %
Loire	221	246	11 %	1,0 %
Rhône	168	147	- 13 %	- 12,9 %
Savoie	88	93	6 %	- 17,1 %
<b>RHONE-ALPES</b>	<b>1 490</b>	<b>1 298</b>	<b>- 13 %</b>	<b>- 20,0 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Dordogne	183	175	- 4 %	- 11,1 %
Gironde	204	140	- 31 %	- 34,9 %
Landes	431	270	- 37 %	- 36,1 %
Lot-et-Garonne	211	186	- 12 %	- 24,4 %
Pyénées-Atlantiques	381	299	- 22 %	- 28,8 %
<b>AQUITAINE</b>	<b>1 410</b>	<b>1 070</b>	<b>- 24 %</b>	<b>- 28,7 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Côte-d'Or	236	214	- 9 %	- 24,5 %
Doubs	351	253	- 28 %	- 31,0 %
Haute-Saône	161	163	1 %	- 13,0 %
Jura	173	144	- 17 %	- 30,0 %
Nièvre	199	176	- 12 %	- 11,9 %
Saône-et-Loire	335	319	- 5 %	- 17,1 %
Territoire de Belfort	14	19	36 %	9,2 %
Yonne	247	232	- 6 %	- 9,4 %
<b>BOURGOGNE F-COMTE</b>	<b>1 716</b>	<b>1 520</b>	<b>- 11 %</b>	<b>- 20,0 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Côtes-d'Armor	579	506	- 13 %	- 19,3 %
Finistère	609	526	- 14 %	- 11,3 %
Ille-et-Vilaine	542	466	- 14 %	- 24,8 %
Morbihan	493	376	- 24 %	- 23,9 %
<b>BRETAGNE</b>	<b>2 223</b>	<b>1 874</b>	<b>- 16 %</b>	<b>- 19,7 %</b>

Fédérations	2024	2025	2025/2024	2025 / Evol (2020-2024)
Cher	211	165	- 22 %	- 20,1 %
Eure-et-Loir	361	224	- 38 %	- 37,4 %
Indre	266	183	- 31 %	- 34,3 %
Indre-et-Loire	184	126	- 32 %	- 36,9 %
Loir-et-Cher	171	119	- 30 %	- 28,1 %
Loiret	302	244	- 19 %	- 21,7 %
<b>CENTRE</b>	<b>1 495</b>	<b>1 061</b>	<b>- 29 %</b>	<b>- 30,2 %</b>